

# Augmentation de capital 2010

## Offre de souscription aux actionnaires actuels

Offre de souscription et annonce de cotation

L'Assemblée générale ordinaire du 26 mars 2010 a autorisé la création d'un capitalactions autorisé d'un montant nominal maximal de CHF 200 millions. Se fondant sur cette décision, le Conseil d'administration a décidé d'augmenter le capitalactions de Allreal Holding SA de CHF 569.3 millions, pour le porter de CHF 113.9 millions à CHF 683.2 millions, par l'émission de 2 277 318 nouvelles actions nominatives de CHF 50 nominal.

Les 2 277 318 actions nominatives de 50 CHF nominal seront offertes aux actionnaires actuels de Allreal Holding SA, en leur accordant un droit de souscription aux conditions mentionnées ci-dessous. Cela étant, les actions nominatives qui ne seront pas souscrites dans le cadre de l'offre de souscription pourront être offertes à l'achat dans le cadre d'un placement public en Suisse et d'un placement privé auprès des investisseurs institutionnels de certains pays étrangers (à l'exception notamment des Etats-Unis et des US persons).

### Offre de souscription aux actionnaires actuels

**Rapport de souscription** 5 anciennes actions nominatives de 50 CHF nominal donnent le droit de souscrire à 1 nouvelle action nominative de 50 CHF nominal.

**Délai de souscription** du 5 au 12 mai 2010, à 12h00 (HEC).

**Prix de souscription** CHF 102.00 net par action nominative nouvelle de 50 CHF nominal.

**Attribution des droits de souscription** La date de référence pour l'attribution des droits de souscription a été fixée au 4 mai 2010 (après la clôture du négoce).

**Ex-négoce** Le négoce des anciennes actions nominatives à la SIX Swiss Exchange SA interviendra ex droit de souscription à compter du 5 mai 2010.

**Négoce des droits de souscription à la SIX Swiss Exchange SA** Un négoce des droits de souscription aura lieu à la SIX Swiss Exchange SA du 5 au 11 mai 2010. Il interviendra à condition que l'augmentation de capital prévue se fasse et que les actions offertes à la souscription soient effectivement créées. Les droits de souscription non exercés avant le 12 mai 2010 à 12h00 (HEC) deviendront caducs et perdront toute valeur.

**Domicile de souscription** Banque Cantonale de Zurich

**Information des actionnaires (déposants)** Les actionnaires seront informés par leur banque dépositaire et les droits de souscription seront portés en compte dans leurs dépôts. L'exercice des droits devra se faire conformément aux instructions de la banque dépositaire.

**Actions nominatives non souscrites** Les actions nominatives qui ne seront pas souscrites dans le cadre de l'offre de souscription pourront être offertes publiquement à l'achat en Suisse et dans un placement privé auprès des investisseurs institutionnels de certains pays étrangers (à l'exception notamment des Etats-Unis et des US persons).

**Livraison et paiement** 19 mai 2010

**Impôts** Le droit de timbre d'émission de 1% sur le prix de souscription des nouvelles actions nominatives est pris en charge par la société.

Le négoce des nouvelles actions nominatives sera soumis dès le premier jour de négoce au droit de timbre fédéral et aux taxes pour le négoce effectué en bourse.

**Droit au dividende** Les nouvelles actions nominatives donnent droit au dividende à partir du 1er janvier 2010, au titre de l'exercice 2010, et sont équivalentes en tous points aux anciennes actions nominatives.

**Dématérialisation** Les actions nominatives ne seront pas matérialisées et feront l'objet d'une gestion intermédiaire à la SIX SIS SA, sous forme de droitsvaleurs, lesquels seront inscrits en tant que des titres intermédiaires. Les actionnaires ne peuvent demander l'impression ou à la livraison physique d'actions nominatives; s'ils sont inscrits dans le registre des actions, les actionnaires peuvent demander à tout moment une attestation de la société concernant leurs actions nominatives.

**Dispositions d'inscription** Les nouvelles actions nominatives sont soumises aux dispositions d'inscription conformément à l'art. 6 des statuts de Allreal Holding SA. Les actionnaires avec droit de vote inscrits au registre des actions et qui décident d'exercer les droits de souscription qui leur ont été attribués seront inscrits sans réserve au registre des actions avec droit de vote, jusqu'à concurrence de 5% du capitalactions figurant au registre du commerce.

**Cotation** La cotation des nouvelles actions nominatives émises par l'augmentation de capital a été demandée et autorisée au standard des sociétés immobilières de la SIX Swiss Exchange SA pour le 14 mai 2010. L'admission des droits de souscription au négoce à la SIX Swiss Exchange a été demandée et autorisée pour la période du 5 au 11 mai 2010.

**Risques** Pour une présentation exacte des risques, veuillez vous référer au prospectus d'émission et de cotation.

**Restrictions de vente** Notamment Etats-Unis et US persons, Royaume-Uni, Espace économique européen. Pour être informé sur d'autres limitations et obtenir des indications détaillées sur les restrictions de vente, prière de se référer au prospectus de cotation. Les actions nominatives ne sont pas offertes publiquement à la vente hors de Suisse. Elles ne peuvent être offertes, vendues, acquises ou livrées à ou à partir d'autres pays que la Suisse, que ce soit directement ou indirectement. De plus, les transactions envisagées hors de Suisse doivent être conformes aux lois et réglementations applicables aux pays concernés.

**Droit applicable et for** Droit Suisse/Baar

**Numéros de valeurs / ISIN/Ticker**

883756/CH0008837566/ALLN Actions nominatives de 50 CHF nominal  
11223267/CH0112232670/ALLN1 Droit de souscription des actions nominatives de Allreal Holding SA

**Lieu et Date**

Baar, 5 mai 2010

Cette annonce de cotation ne constitue pas un prospectus d'émission au sens des articles 652a ou 1156 du CO.

Le prospectus d'émission et de cotation peut être obtenu gratuitement auprès de la société au 041 711 33 03 ou par e-mail à l'adresse «info@allreal.ch» ou auprès de la Banque Cantonale de Zurich au 044 293 67 61 ou par e-mail à l'adresse «prospectus@zkb.ch». Pour la cotation à la SIX Swiss Exchange, seul fait foi le prospectus d'émission et de cotation en allemand.

Lead Manager



Ajustement

Information pour l'emprunt convertible 2.125% 2009 – 2014 de CHF 152 890 000 et pour l'emprunt convertible 2.125% 2009 – 2014 de CHF 200 000 000

L'augmentation de capital décrite en haut entraînera, pour autant qu'elle se fasse, un ajustement des modalités de conversion de l'emprunt convertible à partir de 5 mai 2010. Le nouveau prix de conversion et le nouveau rapport de conversion seront publiés sur le site web de la SIX Swiss Exchange sous les détails.